

# En savoir plus sur la mission de DPO proposée par Territoire d'énergie 90...



L'utilisation de données à caractère personnel (ex. : nom, adresse, date de naissance, etc.) par les collectivités est soumise à un cadre légal pour garantir le respect de la vie privée et des libertés individuelles.

Cela concerne **aussi bien les agents de la collectivité** (fichiers ressources humaines, contrôle de l'utilisation d'internet ou de la messagerie, contrôle d'accès par badge, vidéosurveillance...) **que ses usagers** (coordonnées, n° de carte de paiement, plaque d'immatriculation...).



**Le rôle du DPO est de piloter la politique de protection des données à caractère personnel.**

Le règlement Général sur le Protection des Données

(RGPD) impose à tous les organismes publics de désigner un délégué à la protection des données.

Le D.P.O ne doit pas avoir de conflit d'intérêts avec ses autres missions.  
Il ne peut donc pas être le Responsable de Traitement.

## Tarifs de la prestation

*-Prestation uniquement à destination des adhérents du service informatique -*

Le tarif pour cette prestation est déterminé en fonction de la tranche de population à laquelle la collectivité appartient . La taille de la collectivité influant sur son volume de données.

Strates	Tarif annuel
0 à 500 hab.	280,00 €
501 à 1000 hab.	297,50 €
1001 à 2000 hab.	315,00 €
2001 à 3000 hab.	332,50 €
Plus de 3000 hab.	385,00 €
Autres EPCI, syndicats : 1 poste	280,00 €
Autres EPCI, syndicats : <10 postes	315,00 €
Autres EPCI, syndicats : >10 postes	385,00 €

### ETAPE

1



- Inventorier les traitements de données à caractère personnel
- Analyser leur conformité
- Sensibiliser la collectivité aux règles applicables du RGPD

### ETAPE

2



- Informer et conseiller sur les obligations
- Contrôler le respect du RGPD
- Conseiller sur l'analyse d'impact relative à la protection des données et vérifier son exécution
- Coopérer avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)

Territoire d'énergie 90 vous propose d'être D.P.O mutualisé pour vous aider à répondre aux nouvelles obligations réglementaires

#### LA MUTUALISATION DU D.P.O PERMET :



- Une réduction des coûts
- De bénéficier d'un expert pour répondre aux exigences du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)



#### LES OPTIONS PROPOSEES



Aide à la mise en place d'une charte informatique



Être l'interlocuteur privilégié de l'Autorité de contrôle et coopérer avec elle



Dispenser des conseils en ce qui concerne les études d'impact

#### Votre contact :

[srigoulot@territoiredenergie90.fr](mailto:srigoulot@territoiredenergie90.fr)



### Territoire d'énergie 90 Service informatique

1 avenue de la gare TGV  
La Jonxion 1 / Tour 5ème étage  
90400 MEROUX

Téléphone : 03 39 03 43 25  
Mail : [contact@territoiredenergie90.fr](mailto:contact@territoiredenergie90.fr)  
[www.territoiredenergie90.fr](http://www.territoiredenergie90.fr)

## ACCOMPAGNEMENT À LA PROTECTION DES DONNÉES



La désignation d'un  
D.P.O(\*) est obligatoire  
à compter du 25 mai  
2018

(\*) Délégué à la Protection des Données